

**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**La MRC lance un appel aux artistes du territoire
pour l'acquisition d'une œuvre d'art**

(Beauharnois - Le 16 décembre 2020) Conformément à sa Politique d'acquisition et de conservation d'œuvres d'art, la MRC de Beauharnois-Salaberry lance un appel aux artistes du territoire de la MRC, afin de recevoir des propositions en prévision d'une acquisition d'œuvres d'art provenant de différentes disciplines artistiques (arts visuels, métiers d'art, etc.).

Par cette politique, la MRC entend permettre ainsi la diffusion d'œuvres de collection au bénéfice de différentes clientèles du territoire, tout en offrant une tribune aux artistes créateurs.

- Présentation d'un dossier -

Les personnes qui souhaitent soumettre des œuvres sont priées de prendre connaissance de la politique d'acquisition et de conservation d'œuvres d'art sur le site Internet de la MRC (www.mrc-beauharnois-salaberry.com) à l'onglet « Développement culturel / Outils de planification ».

Toute œuvre offerte doit être accompagnée d'un dossier complet. Un seul dossier par artiste peut être présenté, comprenant un maximum de trois œuvres par période d'appel de dossiers.

Les dossiers présentés doivent contenir les éléments suivants :

- Fiche d'inscription dûment complétée;
- Curriculum vitae artistique du créateur de l'œuvre;
- Texte explicatif présentant la démarche artistique;
- Photographies numériques des œuvres;
- Fiche technique pour chacune des œuvres déposées;
- Tout autre document jugé pertinent pour l'évaluation.

Les formulaires doivent parvenir à la MRC par courriel à l'adresse : j.roussy@mrc-beauharnois-salaberry.com au plus tard, le 5 février 2021.

- **Étude du dossier** -

Un comité d'acquisition composé de cinq (5) personnes étudiera les offres. Il sera respectivement composé d'un(e) artiste professionnel(le) en arts visuels (non originaire, non-résident(e) de la MRC), d'un élu municipal, du président du Conseil de la culture, d'un(e) représentant(e) en provenance de l'une des sept (7) familles culturelles du Conseil de la culture, ainsi que de la coordonnatrice au développement culturel.

Le Comité se réunira en février 2021 pour choisir les œuvres. Leurs recommandations seront ensuite entérinées par résolution au conseil des maires de la MRC. Les propositions de legs et de dons peuvent également être analysées par le jury. Il est à noter que les dossiers soumis ne seront pas retournés.

MRC de Beauharnois-Salaberry

- 30 -

Source : Guy Longtin
Coordonnateur aux communications
MRC de Beauharnois-Salaberry
Tél : (450) 225-0870 (poste 226)
Courriel : g.longtin@mrc-beauharnois-salaberry.com